

PTBG ET ASSOCIES
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1.541.300 EUROS
Siège Social : COLOMBELLES (14460)
Campus Effiscience – 1, Rue du Bocage
Caen La Mer
R.C.S. CAEN 478 606 205

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 14 SEPTEMBRE 2010**

Le 14 septembre 2010 à 14 heures, les associés de la Société par Actions Simplifiée PTBG ET ASSOCIES, au capital de 1.541.300 Euros, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Chaque associé a été régulièrement convoqué.

Les membres de l'Assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-Pascal THOREL, Président de la Société par Actions Simplifiée.

Monsieur Mathias PELLETIER assume les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur Renaud BEX, Commissaire aux Comptes titulaire de la Société, régulièrement convoqué, assiste / n'assiste pas à la réunion.

La feuille de présence est vérifiée, arrêtée et certifiée exacte par le bureau qui constate que tous les associés présents ou représentés possèdent 154.130 actions sur les 154.130 actions composant le capital social.

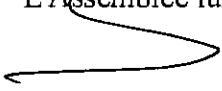
L'Assemblée Générale peut, en conséquence, valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des associés :

- une copie de la lettre de convocation adressée à chaque associé,
- une copie de la lettre de convocation remise au Commissaire aux Comptes titulaire,
- la feuille de présence et les procurations données par les associés représentés, ainsi que les formulaires de vote par correspondance (le cas échéant),
- un exemplaire des statuts de la société.

Le Président fait observer que la présente Assemblée a été convoquée conformément aux prescriptions légales et réglementaires et que les documents et renseignements prévus par la loi ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, depuis la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.



MP

**DERNIERE RESOLUTION – POUVOIRS POUR L'ACCOMPLISSEMENT
DES FORMALITES**

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toute formalité et généralement faire le nécessaire partout où besoin sera.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

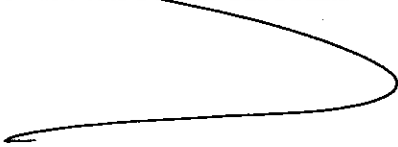
CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du bureau après lecture.

Le Président

Monsieur Jean-Pascal THOREL



Le Secrétaire

Monsieur Mathias PELLETIER

« Bon pour acceptation des fonctions »

Bon pour acceptation des fonctions

